MAIRIE

CORNEILLA LA RIVIERE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 16
Procurations : 03
Convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Aurélie ESCODA, Maire.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, M. AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, Mme PRADAT Stéphanie, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, M. OLIVERO Christian, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea, Mme DOUTTE Rose, M. MARIN Philippe, M. CLOTTES Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.
Absent(s) : /

Procuration(s) :
M. FAYOS Jérémie donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.
M. MORON David donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.
Mme BASCOU Catherine donne procuration à Mme PRADAT Stéphanie

Virginie SERRADEIL est nommée secrétaire de séance.

053 /2026 - OBJET : TRAVAUX DE SECURITE ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le rapport de sécurité défavorable de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Perpignan en date du 22 janvier 2026,
Vu le rapport de l'inspection académique en date du 16 février 2026,

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux urgents de sécurité sur les bâtiments de l'école afin de lever l'avis défavorable de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Perpignan.
Suite à l'estimation des travaux détaillés ci-dessous, il est proposé d'effectuer des demandes de subvention auprès de divers partenaires au taux le plus fort :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0532026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	**MONTANT EN €**	**ORGANISME**	**MONTANT EN €**
Système complet alarme type 3	23 728,60 € HT	Partenaires	32 801,79 €
Désenfumage	15 401,80 € HT	Autofinancement	8 200,45 €
Plans d'évacuation	1 000,00 € HT		
Barres anti panique	871,84 € HT		
TOTAL	**41 002,24 € HT**	**TOTAL**	**41 002,24 € HT**

Entendu l'exposé de Madame le Maire ainsi que le plan de financement ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement relatif aux travaux de sécurité des écoles d'un montant total de 41 002,24 € HT détaillé ci-dessus ;
- Approuve les demandes de subvention au taux le plus fort soit 80% pour la réalisation des travaux de sécurité des écoles ;
- Mandate Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 29 septembre 2026,

Le Maire
Mme Aurélie ESCODA

MAIRIE de CORNEILLA-LA-RIVIERE (Pyr.-Or.)

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0532026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026